

HANDICAP

100% égalité citoyenne

NON à la discrimination !





À partir de 1975 jusqu'en 2014 : mise à égalité citoyenne des droits citoyens des personnes Handicapées → sortie du ghetto social où les idées reçues, la méconnaissance des incapacités et des capacités à faire des personnes handicapées les avait reléguées.

À l'heure où un arrêté publié au Journal officiel le 5 avril 2018, décide de baisser l'aide au poste accordée aux entreprises adaptées de 1 770 euros par travailleur et par an, financement par l'État égal à 80% du Smic brut pour un temps plein, à 1 380 euros, soit une baisse de 390 € ;





à l'heure où les normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public voient apparaître des expressions réductrices sur les moyens à mettre en œuvre, tel que « les moyens techniques raisonnables qui aboutissent à un effet similaire »

Alors que le 3e Plan National Maladies Rares ne sera finalement porté que par les ministères de la Recherche et de la Santé, 3 millions de Français sont concernés pour un égal accès au diagnostic, à la recherche et aux traitements.



Alors que 95 % des maladies rares sont sans aucun traitement curatif, les axes recherche et innovation de ce plan manquent cruellement avec des mesures nouvelles annoncées à hauteur de 4 millions d'euros par an, quand l'AFM-Téléthon investit, chaque année, de 60 à 70 millions d'euros dans la recherche et le développement de thérapeutiques pour les maladies rares grâce à la générosité des donateurs.